

<p style="text-align: center;">ANNEXE AU CONTRAT DE SCOLARISATION REGLEMENT FINANCIER ECOLE ET COLLEGE SAINT J.B. DE LA SALLE ANNEE 2010 - 2011</p>

A. FRAIS OBLIGATOIRES

① CONTRIBUTION DES FAMILLES

<u>Montant par enfant et par an :</u>	- Maternelle et élémentaire	245 €
	- Collège	275 €

L'Ensemble Scolaire St Jean-Baptiste de la Salle est un établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat. A ce titre, la scolarité est gratuite. La **contribution familiale** prend donc en compte ce qui n'est pas financé par l'Etat ; elle est indispensable pour couvrir les frais suivants :

- les constructions et les grosses réparations des bâtiments,
- les achats de mobilier et d'équipements pédagogiques,
- les frais engagés au titre de l'animation pastorale,
- le versement de certaines charges sociales liées à la rémunération des enseignants,
- la part des frais administratifs non couverte par les subventions.

② COTISATIONS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Ces cotisations servent à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national. Elles sont intégralement reversées aux destinataires.

<u>Montant par enfant et par an :</u>	- Maternelle et élémentaire	50 €
	- Collège	55 €

③ FRAIS ANNEXES

❖ Cette rubrique de facturation recouvre à l'Ecole :

- les cours d'anglais
- l'Eveil musical
- l'expression corporelle
- les sorties, spectacles, cinémas, musées, ...
- les travaux manuels

Soit : 183 € /an

❖ Cette rubrique de facturation recouvre au Collège:

- les frais pour les activités sportives
- le matériel de technologie
- les fournitures pour les activités scolaires
- les fournitures pour le C.D.I.
- les carnets de correspondance / agenda
- les manuels scolaires

Soit 200 € /an

④ FOURNITURES

- ❖ Cette rubrique de facturation recouvre à l'École :
 - les fournitures scolaires

Soit : 50 € /an pour les Maternelles
Soit : 100 € /an pour les CP/CE1
Soit : 20 € / an pour les CE2/CM

⑤ FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription ; ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste avant la rentrée scolaire.

Soit à l'école 5 € en cas de réinscription, 30 € en cas de nouvelle inscription,
au collège 30 € en cas de réinscription, 60 € en cas de nouvelle inscription.

⑥ ACOMPTE D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION

Un acompte d'une valeur de 55 € est exigible lors de la confirmation de l'inscription ou de la réinscription. Il sera déduit de la facture annuelle.

Cet acompte sera remboursé en cas de désistement pour une cause réelle et sérieuse telle qu'un déménagement, le redoublement, une réorientation.

⑦ LES REDUCTIONS ET LES AIDES

- ❖ En cas d'inscription de plusieurs enfants dans l'Ensemble scolaire, les réductions suivantes sont accordées sur la **contribution familiale** aux familles qui en font la demande:
 - 30% au troisième enfant
 - 50% par enfant à partir du quatrième enfant
- ❖ Les collégiens peuvent bénéficier d'une bourse d'études de l'Etat en fonction de vos revenus. Les dossiers de demande de bourse sont distribués en début d'année.
- ❖ Selon les ressources, il est possible d'obtenir une aide à la restauration pour les collégiens du **Conseil Général**. Ces dossiers de demande peuvent être retirés au secrétariat des établissements d'origine.
- ❖ Fonds social d'aide à la restauration : somme allouée pour le Collège, qui permet d'apporter une aide financière d'appoint à des familles en difficulté, et qui en font la demande.

B. FRAIS FACULTATIFS

① RESTAURATION SCOLAIRE

- ❖ Le ticket repas est à 5 €

La demi-pension est facultative et est déterminée par les parents.

L'élève peut se procurer des carnets de tickets-repas au prix de 100 € le carnet de 20 tickets.

Tout élève absent et pour lequel un repas a été commandé sera redevable d'un ticket (même en cas de maladie).

En cas de non-paiement de tickets à chaque départ en vacances, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour la période suivante. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception avant le retour des vacances.

② ASSURANCE SCOLAIRE FACULTATIVE

- ❖ Elle couvre votre enfant 24h/24, 7jours/7 du jour de la rentrée 2010 à la veille de la rentrée 2011 à l'école, en vacances et à la maison pour tout ce qui pourrait lui arriver. De même, votre enfant est couvert lors de stages, sorties scolaires et activités facultatives.

Tarifs assurance scolaire 2009/2010 à titre indicatif :

Collège (3 formules) :	Harmonie	08.10 € / an
	Numéro 1	10,60 € / an
	Super	18,40 € / an
Ecole (1 formule) :	Numéro 1	10,60 € / an

- ❖ Cette assurance ne couvre pas les dommages que votre enfant pourrait causer à autrui. Dans ce cas l'enfant est couvert par votre contrat multirisque habitation ou votre responsabilité civile chef de famille.

Rappel : Pour les familles ne souhaitant pas souscrire à l'assurance scolaire proposée par l'établissement, une attestation d'assurance valable pour l'année scolaire est à remettre au secrétariat de l'école au plus tard la semaine de la rentrée.

③ COTISATION APEL

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue "Famille et Education". L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est appelée sur le relevé de contribution des familles.

La cotisation pour l'année 2010 - 2011 est de 20 € par famille.

Bien que facultative, cette cotisation est facturée à tous.

Les familles qui ne désireraient pas payer cette cotisation devront expressément en faire la demande par écrit auprès du secrétariat **avant le 05 juillet 2010**.

- ❖ Une famille dont l'aîné serait dans un autre établissement privé catholique, ne règle que la part de financement de l'APEL de l'établissement soit **5 €**.

④ CONTRIBUTION DE SOLIDARITE

Les familles qui souhaitent soutenir l'Ensemble scolaire Saint Jean-Baptiste de la Salle de Montpellier peuvent augmenter leur participation financière d'un montant variable, à leur convenance, à partir de **10 €**.

⑤ ETUDE et GARDERIE

A l'école :

Pour les classes maternelles	Le prix de la garderie du matin est de	100 € / an
	Le prix de la garderie du soir est de	200 € / an
Pour les classes élémentaires	Le prix de l'étude du soir est de	200 € / an

Au collège :

Le prix de l'étude du soir est de **180 € / an**

Ces prestations sont facultatives. Elles font l'objet d'un choix par les parents.

⑥ COTISATION ASSOCIATION SPORTIVE AU COLLEGE

Par élève adhérent 21 € / an

Cette cotisation correspond à l'adhésion personnelle de l'enfant à l'association sportive de l'établissement et dont l'entraînement sportif se déroule en dehors des heures scolaires. Elle sera appelée directement par les enseignants d'E.P.S. en début d'année.

C. MODE DE REGLEMENT

- ❖ Le mode de règlement est le prélèvement automatique bancaire, qui est programmé le 08 de chaque mois, du 08 septembre au 08 juin de l'année suivante.
- ❖ Toute famille qui voudrait déroger à cette règle devra faire, avant le 30 septembre, un chèque global du montant de la facture, ou établir 10 chèques qui seront mis en banque aux dates de prélèvements.
- ❖ L'imprimé ci-joint est à rendre avec un relevé d'identité bancaire et le formulaire d'inscription ou de réinscription.

Tout changement de compte bancaire doit être signalé avant le 1^{er} de chaque mois pour être pris en compte le même mois.

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions.

Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS

PREMIERE INSCRIPTION

TARIF ANNUEL POUR 1 ENFANT	Maternelle	CP/CE1	CE2/CM	COLLEGE
Contribution familiale	245.00 €	245.00 €	245.00 €	275.00 €
Frais annexes	183.00 €	183.00 €	183.00 €	200.00 €
Cotisations Enseignement Catholique	50.00 €	50.00 €	50.00 €	55.00 €
Fournitures	50.00 €	100.00 €	20.00 €	
Frais de dossier	30.00 €	30.00 €	30.00 €	60.00 €
Cotisation A.P.E.L.	20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Total 2010/2011	578.00 €	628.00 €	548.00 €	610.00 €
- avance	-55.00 €	-55.00 €	-55.00 €	-55.00 €
- frais de dossier	-30.00 €	-30.00 €	-30.00 €	-60.00 €
Reste dû	493.00 €	543.00 €	463.00 €	495.00 €
Payable en 10 mensualités	49,30 €	54,30 €	46,30 €	49.50 €

REINSCRIPTION

(concerne les élèves de l'ensemble scolaire St J.B. De La Salle)

TARIF ANNUEL POUR 1 ENFANT	Maternelle	CP/CE1	CE2/CM	COLLEGE
Contribution familiale	245.00 €	245.00 €	245.00 €	275.00 €
Frais annexes	183.00 €	183.00 €	183.00 €	200.00 €
Cotisations Enseignement Catholique	50.00 €	50.00 €	50.00 €	55.00 €
Fournitures	50.00 €	100.00 €	20.00 €	
Frais de dossier	5.00 €	5.00 €	5.00 €	30.00 €
Cotisation A.P.E.L.	20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Total 2010/2011	553.00 €	603.00 €	523.00 €	580.00 €
- avance	-55.00 €	-55.00 €	-55.00 €	-55.00 €
- frais de dossier	-5.00 €	-5.00 €	-5.00 €	-30.00 €
Reste dû	493.00 €	543.00 €	463.00 €	495.00 €
Payable en 10 mensualités	49.30 €	54.30 €	46.30 €	49.50 €

Document à conserver